

**OBJET DU MARCHE : 2025DDP50 - MARCHE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET
RESTRUCTURATION D'UN HÔTEL PARTICULIER EN 8 LOGEMENTS – 44 AVENUE DU
GÉNÉRAL DE GAULLE – 76200 DIEPPE.**

I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

LOGEAL IMMOBILIÈRE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

II – COMMUNICATION

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

- Lien URL d'accès vers les documents de la consultation
- Description des modalités d'accès aux documents de la consultation

Les demandes de dossier de consultation sont téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/>

Nom du contact :

- Adress mail du contact : b.valin@logeal-immobiliere.fr
- N° téléphone du contact : 02.35.56.34.72.

III- PROCEDURE

Type de procédure : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Procédure adaptée ouverte

Critères de sélection des candidatures (cf. également l'article prévu à cet effet dans le règlement de la consultation)

- Adéquation des moyens humains et matériels proposés : /20
- Méthodologie générale et détaillée spécifique à l'opération : /20
- Mesures proposées pour fiabiliser et/ ou optimiser le respect des délais de chantier : /10
- Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé de la personne : /10

Critères de jugement des offres (cf. également l'article prévu à cet effet dans le règlement de la consultation)

-Prix des prestations : /40 pts.

Possibilité d'attribution sans négociation

(Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

Négociation :

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre l'acheteur public et les candidats.

Techniques d'achat : Sans objet

Réduction du nombre de candidats : Non

Présentation des offres par catalogue électronique

Autorisée

La présente consultation est lancée **AVEC VARIANTES OBLIGATOIRES** (article R.2151-9 du code de la commande publique) auxquelles il est demandé aux entreprises de répondre obligatoirement selon le(s) lot(s) auquel (auxquels) elles soumissionnent.

LOT	INTITULE DU LOT	VARIANTE OBLIGATOIRE
04	COUVERTURE	Moins-value pour vérification de terrasson zinc en remplacement de la réfection complète du terrasson zinc concernant uniquement le lot 4.
08	DOUBLAGE – CLOISON – PLAFOND – MENUISERIES INTERIEURES	Plus-value pour revêtement de sols en lames PVC en remplacement du parquet existant concernant les lots ci-contre.
09	REVÊTEMENTS DE SOLS – FAIENCE	
10	PEINTURE	

En revanche, en ce qui concerne le sujet des Variantes facultatives (émises à l'initiative de l'entreprise selon l'article R.2151-8 du code de la commande publique, elles sont interdites pour tous les lots.*

IV - IDENTIFICATION DU MARCHE

Intitulé du Marché : MARCHE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION D'UN HÔTEL PARTICULIER EN 8 LOGEMENTS – 44 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE – 76200 DIEPPE.

Type de marché : Travaux.

Lieu principal d'exécution : DIEPPE.

Délai d'exécution prévu : Le délai d'exécution global est fixé à 20 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier (2 mois pour la période de préparation et d'installation du chantier et 18 mois y compris congés pour la durée d'exécution des travaux et du chantier à proprement parler).

L'existence de tranche : Non.

La réservation de tout ou partie du marché :

Sans objet

V - DESIGNATION DES LOTS :

Marché allotie : Oui.

Description des lots :

CE	CORPS D'ETAT
1	DÉSAMIANTAGE – DÉPLOMBAGE – CURAGE
2	INSTALLATION DE CHANTIER – GROS ŒUVRE
3	CHARPENTE BOIS
4	COUVERTURE
5	TRAITEMENT DE FAÇADES
6	MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS
7	MÉTALLERIE – SERRURERIE
8	DOUBLAGE – CLOISON – PLAFOND – MENUISERIES INTÉRIEURES
9	REVÊTEMENTS DE SOLS – FAÏENCE
10	PEINTURE
11	ÉLECTRICITE COURANT FORT ET COURANT FAIBLE
12	PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le regroupement d'entreprises à mandataire commun est autorisé.

VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Visite obligatoire : oui

Détails sur l'organisation de la visite :

Visite obligatoire

Le projet nécessite l'organisation d'une visite afin que les candidats puissent se rendre compte de la configuration des lieux et rendre une offre en adéquation avec le besoin du pouvoir adjudicateur. Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché pour que l'offre présentée soit régulière.

Les visites se tiendront aux dates suivantes : le 17 décembre 2025 – 10H00.

À l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

VII – REMISE DES OFFRES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LE VENDREDI 9 JANVIER 2025- 17H30.

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à LOGEAL IMMOBILIERE par voie dématérialisée via la plate-forme de dématérialisation www.marches-securises.com ou par courriel au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

- Renseignements d'ordre administratif :

Maître d'ouvrage

LOGEAL IMMOBILIERE S.A.

MME VALIN Blandine Tel. : 02.35.56.34.72

Direction Administrative et Financière

Gestionnaire des Marchés

- Renseignements d'ordre technique

Maître d'ouvrage

LOGEAL IMMOBILIERE S.A.

M RENOUVEL Hervé Tel : 02.35.95.92.20

Direction Développement du Patrimoine

Chargée d'Opérations

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- 1°) Soit un référendum précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.
- 2°) Soit un référendum contractuel, en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).
- 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 25/11/2025.